



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**Pour plus d'informations contactez:**

**À Bruxelles:** Virginie Amato

Chargée de plaider et de programme pour l'Europe  
Coalition pour la CPI (Bureau régional pour l'Europe)

Tel: +32 (0)2 502 62 15

Email: [amato@coalitionfortheicc.org](mailto:amato@coalitionfortheicc.org)

**À New York:** Brigitte Suhr

Directrice des programmes régionaux  
Coalition pour la CPI

Tel: +1 646 465 8540

Email: [suhr@coalitionfortheicc.org](mailto:suhr@coalitionfortheicc.org)

**À Ankara:** Öztürk Türkdoğan

Porte-parole, Coalition turque pour la CPI  
Président de l'Human Rights Association (IHD)

Tel: + 90 312 230 35 67/68/69

Mobile: +90 5323336246

E-mail: [ihd@ihd.org.tr](mailto:ihd@ihd.org.tr); [ozturktdogan@gmail.com](mailto:ozturktdogan@gmail.com)

**À La Haye:** Niall Matthews

Chargé de communication  
Coalition pour la CPI

Tel: +31 (0) 70 311 10 85

Email: [matthews@coalitionfortheicc.org](mailto:matthews@coalitionfortheicc.org)

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

7 mai 2013

**La Coalition mondiale appelle la Turquie à rejoindre la lutte contre l'impunité**

*La société civile enjoint la Turquie de respecter son engagement envers la justice et l'état de droit en adhérant à la CPI*

**Bruxelles** – La Turquie devrait réaffirmer son engagement en faveur de l'éradication de la culture d'impunité et du renforcement de l'état de droit en adhérant au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), a déclaré la Coalition pour la CPI.

Ce mois-ci, la Turquie fait partie des pays cibles de la Campagne de ratification universelle (CRU) de la Coalition, une initiative visant à garantir la reconnaissance universelle du Statut de Rome. Dans une lettre envoyée ce mois-ci au Premier ministre turque, Recep Tayyip Erdoğan, la Coalition a appelé la Turquie à respecter les promesses d'adhésion à la CPI faites par le passé.

*« Lors de la conférence de révision du Statut de Rome de juin 2010, le chef de la délégation turque, M. Ismail Aramaz, a réitéré l'engagement formulé par le Premier ministre en 2004, mais la Turquie a encore des progrès concrets à réaliser en vue de l'adhésion au Statut de Rome », a déclaré Virginie Amato, responsable de plaider et de programme pour l'Europe de la Coalition. « Étant donné l'importance du rôle de la Turquie sur le plan international, son adhésion au Statut de Rome pourrait enrichir le débat au sein de la Cour et représenter une contribution significative à l'effort mondial pour l'établissement d'une CPI véritablement juste, efficace et indépendante. »*

En octobre 2004, le Premier ministre avait assuré à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe que : « La Turquie approuvera prochainement le Statut de Rome, après avoir achevé les réformes nationales nécessaires, et

deviendra ainsi partie à la Cour pénale internationale ». Par la suite, en décembre 2008, le gouvernement a adopté le Troisième programme national pour l'adoption de l'Acquis de l'Union européenne (UE), comportant des références à la CPI ainsi qu'aux efforts constants déployés par la Turquie pour s'acquitter des conditions préalables à son adhésion au Statut de Rome.

Lors de la huitième session de l'Examen Périodique Universel (EPU) du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies qui a eu lieu en mai 2010, la Turquie a accepté les recommandations relatives à la ratification du Statut de Rome, formulées par plusieurs États. D'ici deux ans, lorsque se tiendra la 21<sup>e</sup> session de l'EPU, la Turquie est supposée rendre compte de la mise en œuvre des recommandations acceptées lors du cycle précédent.

*« La Turquie a présenté sa candidature pour un siège de membre non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2015-2016. Des avancées vers l'adhésion au Statut de Rome réalisées en amont de l'élection, tendraient à prouver que la Turquie partage les mêmes convictions que près de deux tiers des nations du monde, concernant l'obtention de la justice et la réalisation de l'état de droit grâce au système du Statut de Rome », a indiqué Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux de la Coalition. « L'adhésion au Statut de Rome de la CPI d'ici octobre 2014 pourrait favoriser la candidature de la Turquie. »*

*« La Turquie a depuis longtemps fait part de son intention de ratifier ; il est désormais temps d'honorer ces promesses et de rejoindre le mouvement grandissant cherchant à mettre un terme à l'impunité grâce à la ratification du Statut de Rome », a affirmé Öztürk Türkdoğan, porte parole de la Coalition turque pour la CPI. « Il faut à présent identifier et régler les obstacles constitutionnels et législatifs qui entravent l'adhésion de la Turquie », a-t-il ajouté. « Il est également primordial que l'article 38 de l'actuelle Constitution stipulant qu'aucun citoyen ne sera extradé vers un pays étranger suite à une offense, hormis s'il s'agit d'obligations inhérentes au statut d'État partie à la CPI, soit maintenu dans la nouvelle constitution. »*

En mai, la Coalition sera en Turquie pour rencontrer des représentants du gouvernement turque et de la société civile, où elle organisera également plusieurs événements de sensibilisation à la CPI, en collaboration avec la Coalition turque. La FIDH, membre du Comité exécutif de la Coalition, organisera son 38<sup>e</sup> congrès à Istanbul auquel participeront des intervenants tels que le procureur Fatou Bensouda et le président Song.

**Contexte:** La CPI est la première cour internationale permanente chargée de poursuivre les crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Au cœur du mandat de la Cour se trouve le principe de complémentarité, signifiant que la Cour n'intervient que lorsque les systèmes judiciaires nationaux n'ont pas la volonté ou la capacité d'enquêter et de poursuivre les auteurs de génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Actuellement la Cour a ouvert huit enquêtes : en République centrafricaine, en Côte d'Ivoire, en République démocratique du Congo, au Darfour, au Soudan, en Ouganda, au Kenya, en Libye et au Mali. La CPI a publiquement émis 22 mandats d'arrêt, et neuf citations à comparaître. La Cour a rendu son premier verdict le 14 mars 2012. Deux autres procès sont actuellement en cours. Le Bureau du Procureur de la CPI a également annoncé publiquement que des examens préliminaires étaient conduits sur quatre continents : en Afghanistan, en Colombie, en Géorgie, en Guinée, au Honduras, en République de Corée et au Nigeria.

La Coalition pour la Cour pénale internationale est un réseau mondial d'organisations de la société civile présentes dans 150 pays et travaillant en partenariat pour renforcer la coopération internationale avec la CPI, garantir l'équité, l'efficacité et l'indépendance de la Cour, rendre la justice à la fois visible et universelle et promouvoir de solides législations nationales permettant de rendre justice aux victimes de crimes de guerre, crimes contre l'humanité et génocide. Pour plus d'informations, rendez-vous sur: [www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

###